

Charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap

Pourquoi cette Charte ?

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap un accompagnement de qualité au sein de notre centre de formation. Accéder à la formation, prendre en compte des besoins spécifiques et écouter attentivement la demande pour orienter vers des solutions adaptées et sur-mesure, ont toujours été nos engagements.

L'accessibilité à l'ensemble des dispositifs de droit commun, portée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. en annexe décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006... « Mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation, etc. Les adaptations portent également sur les supports pédagogiques »).

Désormais, en tant que centre de formation « handi-accueillant », nous souhaitons améliorer toujours plus, nos dispositifs d'adaptation et travailler main dans la main avec les partenaires institutionnels qui facilitent les démarches des personnes en situation de handicap : une plus grande lisibilité.

Notre politique Handicap & nos engagements :

Une politique bienveillante et pragmatique, dimensionnée pour notre centre de formation, qui s'appuie sur un accueil personnalisé et l'absence totale de discrimination :

- Mobiliser les équipes pédagogiques et administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap,
- Mobiliser, dans notre centre de formation, un référent handicap, dont les missions sont explicitées et accessibles à tous (conf. Fiche « Missions du référent Handicap »), qui participe à des formations ainsi qu'aux rencontres entre professionnels visant des échanges de pratiques,
- Afficher la « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un lieu accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Missions du Référent Handicap

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Céline GLAUDE, par courriel (contact@evimeria-formation.fr). Pour plus de rapidité, vous pouvez mentionner en objet - adaptation handicap -.

- Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement du centre de formation dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité des formations
- Soutenir et développer la mobilisation de l'équipe sur l'accessibilité du centre de formation
- Accueillir, écouter et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap, (soit directement, soit par le biais du commanditaire),
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations et évaluations de compétences

- Solliciter ou orienter la personne en situation de handicap vers les partenaires (AGEFIPH, CRFH, etc.) pour des prises en charge éventuelles, pour tout questionnement ou tout autre accompagnement,
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne
- Evaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques avec l'équipe pédagogique et d'accessibilité des bâtis,
- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès la phase d'accueil et s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation
- Accompagner à la mise en place et au déroulement du parcours le plus adapté
- Veiller à une égalité de traitement lors de toutes les phases de formation (recrutement, sélection, positionnement, période en centre, en entreprise, épreuves de validation)
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires, des données favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Accessibilité de nos informations

Nos supports de communication indiquent notre démarche auprès du public en situation de handicap (site internet).

Accessibilité des locaux

Nos formations se déroulent dans différentes salles. Le centre est totalement accessible aux PMR.

Accessibilité pédagogique

Nos formateurs et formatrices ont reçu une sensibilisation sur les différentes pathologies et leurs besoins en compensation. Nos supports sont régulièrement mis à jour pour inclure une démarche d'identification des éventuelles spécificités d'apprentissage afin de pouvoir adapter la formation.

P.R.A.F.Q.P.H.

Charte régionale pour l'accessibilité des formations



L'engagement de l'UPPA vise à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.

Périmètre 2023-26 : campus de Pau

1. Communication interne et formation

Un centre de formation mobilisé et porteur d'une politique d'accessibilité sous l'impulsion de la direction



2. Accueil et compensation



Des moyens mis en œuvre dès le premier accueil pour identifier les candidats et trouver des solutions favorisant l'accès aux apprenants en situation de handicap.

3. Accessibilité des locaux

L'UPPA met à disposition un registre d'accessibilité du bâti (en cours). A défaut, des travaux ou alternatives sont prévus.



4. Accessibilité pédagogique



Des adaptations possibles portant sur la durée, le rythme, les méthodes, les supports, les examens... et des partenaires mobilisés.

5. Adaptations en situation de travail

- Des aménagements si nécessaire.
- Possibilité d'organiser / participer à une rencontre avec l'employeur (tuteur...).
- Deux référentes handicap DFTLV disponibles en appui.



Contacts :

Relais Handicap - handi@univ-pau.fr / 05 59 40 79 00
DFTLV - fp.handi@univ-pau.fr / 05 59 40 78 88